

République Française	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n°2026.02.36 Du 15 avril 2026</b>
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-six, le 15 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 9 avril, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Richard LEJEUNE, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	<b>Objet : Demande d'aide dans le cadre du dispositif régional de soutien à « l'investissement culturel - Aide aux travaux et à l'acquisition d'équipements » pour le changement des éclairages scénique du théâtre municipal.</b>	
Secrétaire de séance :	<b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b>	
En exercice : 35 Présents : 33 Pouvoirs : 2 Votants : 33	<b>Vu</b> le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121.29,	
Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Considérant</b> les évolutions techniques des systèmes d'éclairage scénique qui équipent les théâtres aujourd'hui et les demandes techniques formulées par les compagnies théâtrales qui s'y produisent,	
Présents <u>Le Maire</u> Richard LEJEUNE	<b>Considérant</b> l'amélioration opérationnelle (rapidité d'installation, flexibilité d'utilisation) générée par les nouvelles technologies scéniques,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Olivier DELAPORTE Sylvie d'ESTÈVE Pierre QUIGNON-FLEURET Anne CHAPELET Othman NASROU Florina POPA Mohamed KASMI Valérie LABORDE Emmanuel TAMBRUN Blandine BEAUPAIN	<b>Considérant</b> la nécessité de réduire les coûts de fonctionnement du théâtre, en particulier ceux en lien avec les dépenses énergétiques,	
<u>Les Conseillers</u> Anne-Sophie MARADEIX Bruno BAYLE Laurent BOUMENDIL Danielle RAVILLION Pulchérie KOUAMÉ Isabelle JOUËT-PASTRÉ Séverine PEREZ Philippe LERIN Blaise VIGNON Mathilde JORROT Audrey AUBER Laurent DUFOUR Adrien BONIN Alexis LABORIA Mahaba AL QAHWACHI Jean-François BARATON Michel AUBOUIN Dominique PAGÈS Nathalie ZULIANI Antoine HULOT Pascale ASKENFELD Sébastien LECLER	<b>Considérant</b> la nécessité de réduire le plus possible l'impact environnemental des activités de la collectivité,	
	<b>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</b>	
	A l'unanimité,	
	<b>Précise</b> que Messieurs Othman NASROU et Alexis LABORIA ne prennent part au vote.	
	<b>Approuve</b> la globalité du projet d'acquisition d'un nouvel équipement d'éclairage scénique pour le Théâtre (éclairage LED) Théâtre qui s'élève à un montant maximal de 160 000 € HT,	
	<b>Approuve</b> la demande de subvention à faire auprès de Région Ile de France dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement culturel, aide aux travaux et à l'acquisition d'équipements » pour le changement des éclairages scénique du Théâtre municipal.	
	<b>Précise</b> qu'il autorise l'instruction du dossier et la signature de tout document afférent par monsieur le Maire.	
	<b>Dit</b> que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.	
		Le Maire,  Richard LEJEUNE
Absents excusés : Benoît VIGNES Stéphane MICHEL	<i>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :</i> - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) <i>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</i>	
Absents ayant donné pouvoir : Benoît VIGNES pouvoir à Mohamed KASMI. Stéphane MICHEL pouvoir à Pascale ASKENFELD		
Absents :		
	Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20260415-2026-02-36-DE Date de réception préfecture : 21/04/2026	